

État maniaque, rab et structure œdipienne

S. MB. Babakar DIOP

Nommer, personnifier l'épouvantable, c'est déjà rassurer. C'est en effet se donner des gestes, une technique d'autant plus adaptés qu'ils sont inscrits dans un contexte socio-culturel précis. La sexualité est une des principales sources d'angoisse au Sénégal où l'impuissance et la stérilité sont très mal vécues. Celles-ci trouvent traditionnellement leur cause dans les actions d'autres être humains ou d'être non humains mais vivant avec les hommes dans une invisibilité d'autant plus relative que leur existence est connue et que leur rencontre est possible en certains lieux, moments ou situations privilégiés. La santé et la sexualité sont ainsi placées sous l'influence de ces « voisins » de l'individu.

Parmi ces « voisins », la *cioro* [*coro*]-*rab* et le *faru-rab*¹ se singularisent par le fait qu'ils se manifestent pendant le sommeil nocturne, en rêve, sous une forme humaine, qui vient partager la couche de l'individu choisi. Ils apparaissent en général à celui-ci au moment de la puberté et continuent de le fréquenter durant toute sa vie. Ils ont l'âge d'un conjoint bien qu'ils puissent avoir tous les âges et emprunter l'apparence de telle ou telle personne connue.

¹ le C de *coro* se prononce comme le *ti* de tiers. *Coro* : flirt, maîtresse. *Far* : flirt, amant. *Rab* : esprit, animal, esprit ancestral. La *coro-rab* (maîtresse *rab*), et le *faru-rab* (amant *rab*) sont fréquents dans la culture négro-africaine sénégalaise. Ils ne font pas partie du patrimoine, en ce sens ils singularisent l'individu. [NB : Jean-Léopold Diouf, *Dictionnaire Wolof* (Wolof-Français, français-Wolof) Paris, Karthala) propose comme traduction de *coro-rab* : succube (2003 : 85), et de *faru-rab* : incubé (2003 : 120)].

Il est rare que *coro-rab* et *faru-rab* se présentent toujours sous la même forme à l'individu pendant son sommeil. Ce peut être une figure parentale, un être de l'âge du père, de la mère, de l'enfant, du conjoint, un voisin, etc. Quelle que soit cependant la personne dont la *coro-rab* ou le *faru-rab* emprunte les traits pour se manifester, il s'agit de quelqu'un envers qui l'individu éprouve du respect, de la pudeur et avec lequel les règles de la bienséance lui interdisent d'avoir des relations sexuelles dans la réalité. Apparaissant à la puberté, la *coro-rab* ou le *faru-rab* est donc la plupart des cas un initiateur. Les rapports normaux que l'individu pourra avoir par la suite ne lui paraîtront guère plus satisfaisants. Nous avons même rencontré deux hommes plusieurs fois mariés qui ne pouvaient plus vivre avec une femme tellement la réalité était fade devant l'imaginaire. La *coro-rab* ou le *faru-rab* affirmait ainsi son exclusivité. Bien que ceci ne soit pas rare, le mariage restait possible, mais l'activité sexuelle de l'individu en est plus ou moins perturbée. Si c'est une femme, elle n'aura pas de grossesse ou en aura peu, fera des avortements et des fausses couches répétées ; elle aura des troubles des règles, etc. S'il s'agit d'un homme, il souffrira d'asthénie ou d'impuissance sexuelle, de stérilité. La *coro-rab* ou le *faru-rab*, manifeste sa jalousie en privant l'individu d'une nombreuse progéniture, d'une vie sexuelle normale et, parfois, de la santé mentale.

Dans le cas que nous rapportons l'éclosion de l'état maniaque est liée à la sexualité de l'individu qui a une *coro-rab* et qui a épousé sa cousine maternelle qui a un *faru-rab*.

A.D., homme de cinquante ans, chef de village de Kër O. a été hospitalisé dans le service de psychiatrie pour un état maniaque typique. L'amélioration est rapide sous traitement neuroleptique, mais cet homme ne recouvre la tranquillité de l'esprit qu'en ne rêvant plus de sa *coro-rab* et, en tuant en rêve le *faru-rab* de sa femme.

A.D., est le septième enfant d'une fratrie de neuf enfants de même père et mère, mais il a aussi onze frères et sœurs consanguins. Le père polygame avait quatre épouses dont la première

était la mère de A. Marabout cultivateur, il est le fondateur du village de Kër O., qui porte son nom et dans lequel est né A. Le côté maternel de la famille d'origine peulh² compte plusieurs marabouts³, des guérisseurs et des marabouts guérisseurs.

À son décès, le père ne laissera qu'une veuve, cousine éloignée du malade dont elle a l'âge.

L'éducation religieuse islamique de A., est d'abord assurée par son père puis par un marabout loin du village natal. Ce n'est qu'à l'âge de dix-huit ans, après avoir accumulé beaucoup de connaissances islamiques, qu'il revient chez lui et découvre un père qu'il juge tyrannique. La mère de A., qui est la première épouse et qui, à ce titre, doit bénéficier de certains privilèges, est maltraitée par le père devant le fils (insultes, violences). A. se voit interdire la compagnie des jeunes-filles par son père. N'osant pas affronter celui-ci pour défendre sa mère ou sa propre cause, il se réfugie dans les travaux des champs, dans la lecture du Coran et dans l'éducation religieuse des enfants. C'est à cette époque qu'il a en rêve son premier rapport sexuel avec une femme qu'il nomme sa *coro-rab*. Il ne s'en ouvre à personne trouvant la chose normale. Depuis lors, il sera régulièrement visité par la *coro-rab* qui va emprunter plusieurs formes. Bien souvent elle s'est présentée à lui sous les traits de la dernière épouse du père, cousine éloignée de A.

Vers l'âge de vingt ans, première psychose. A. devient fou errant avant d'être récupéré par sa famille et traité par des guérisseurs traditionnels d'une autre région. Revenu chez lui au bout de plusieurs années, il perd successivement sa mère et son père. Son frère devient chef de village. A. mène normalement ses activités (travaux des champs et éducation islamique des enfants). À trente-cinq ans il épouse K.S., sa cousine, fille de

² Ethnie sénégalaise.

³ Lettré musulman qui s'occupe de la formation religieuse islamique des enfants et des jeunes gens. En général, il vit de cet enseignement et de l'agriculture. Il peut avoir une audience plus ou moins grande (quartier, ville, région, pays), il est parfois thérapeute (prières adressées à Dieu, confections de gris-gris, de *saafara*).

son oncle maternel. Il en a une fille qui est encore l'enfant unique de ce mariage. K.S. aura une autre grossesse mais interrompue par un avortement. Bien que son cycle menstruel soit régulier et qu'elle n'ait jamais eu de maladie gynécologique, elle ne fera plus de grossesse. Devant cette situation, elle s'en ouvre à son père à qui elle révèle aussi qu'elle a un *faru-rab*. C'est juste avant ses premières règles qu'elle a rêvé avoir son premier rapport sexuel avec lui. Depuis, avant chaque menstruation, elle est visitée par son *faru-rab*. Son mariage n'y change rien, elle finit par en informer son mari qui lui apprend qu'il est dans la même situation. Souvent dans l'après-midi A. sent un engourdissement de tout le corps. Il sait alors que c'est sa *coro-rab* qui le prévient de sa visite le soir de sorte que lorsque sa femme se présente au moment du coucher dans la case de A., (ils ont chacun leur case), celui-ci la renvoie. La seconde épouse qu'il prendra quatre ans après son premier mariage et dont il aura un fils, finira par divorcer devant cet état de choses. K.S., elle, accepte la situation et comprend d'autant mieux qu'elle a un *faru-rab*.

Au décès de son frère, A., est nommé chef de village bien qu'ayant un frère consanguin plus âgé que lui. A. s'acquitte convenablement de ses nouvelles fonctions. Mais en 1968, seconde psychose traitée par des thérapeutes traditionnels.

Au moment de son hospitalisation à Fann, il avait repris ses fonctions de chef de village. Dans son délire, il exprime des difficultés avec le père : « À ma naissance, il n'y avait pas d'eau dans le village. Mon père a interdit à ma mère de me donner le sein tant que je n'aurai pas été purifié par l'eau. J'ai jeûné presque une journée, car il a fallu aller chercher l'eau très loin. Je suis le premier bébé à avoir jeûné ». Ce fantasme va le marquer au point que, devenu adulte, il demandera que si la dernière épouse du père alors enceinte, accouche en son absence, qu'on attende son retour pour donner à l'enfant avant la pre-

mière tétée, le *saafara*⁴ que lui, aurait préparé. Cela faisait déjà quelques années que sa *coro-rab* se présentait à lui sous les traits de cette femme de sorte que l'enfant aurait pu être le sien ou était, d'une certaine manière le sien. « Quand on a un fils de dix huit ans, il est en âge de fréquenter les femmes, mais son père trouvait toujours un travail à me faire faire pour m'interdire la compagnie des femmes ». C'est après cette interdiction que la *coro-rab* apparaît dans la vie de A. La transgression se fait en rêve, mais va plus loin puisqu'elle lui permet de réaliser ce que le père lui avait interdit à la naissance : toucher ou avoir la mère, puisqu'il couche avec une de ses mères, la quatrième épouse du père.

Après un mois d'hospitalisation A. n'est plus visité par sa *coro-rab*. Il n'exprime aucun sentiment de satisfaction ou de désappointement. L'amélioration est rapide, si bien qu'il bénéficie d'une permission d'un mois à passer dans son village. Il en revient d'autant plus satisfait qu'il a pu avoir des rapports sexuels suivis avec son épouse. L'accès maniaque est guéri mais demeure la menace d'une action du *faru-rab* de sa femme contre lui. Celui-ci en effet ne s'en prend pas seulement à la personne qu'il visite, mais au conjoint. C'est ainsi que le *faru-rab* d'une épouse peut rendre l'époux impuissant, malade physiquement ou mentalement et même le tuer. Dans le cas de A., la guérison ne se résume pas à la disparition des troubles qui avaient nécessité l'admission, ni à la reprise des activités socio-professionnelles, ni même à la disparition de sa *coro-rab*. La guérison répond en définitive du devenir du *faru-rab* de sa femme.

Ainsi comprend-on la grande joie de A.D., quand un matin, il vient rapporter ce rêve : « Je mes suis battu cette nuit avec le *faru-rab* de mon épouse ; j'ai eu le dessus, je l'ai poignardé et il est tombé raide mort... Je suis venu vous faire la déclaration et vous m'avez dit « c'est bien ».

⁴ Genre d'eau bénite obtenue en lavant une tablette (*alluma*) couverte d'écritures coraniques choisies pour obtenir un certain bénéfice (protection, guérison d'un mal).

Une semaine après A.D. sortait de l'hôpital. Il vient me voir trois ou quatre fois dans l'année ; son épouse qui suit un traitement hormonal ne rêve plus de son *faru-rab*. Tout se passe comme si les deux époux, grâce à la guérison de A., s'étaient débarrassés définitivement, l'un de sa *coro-rab*, l'autre de son *faru-rab*.

La *coro-rab* et le *faru-rab* se sont bien souvent manifestés aux époux sous les traits de personnes avec qui ils avaient des relations marquées par le respect ou la pudeur. Dans le cas de A.D., c'est une figure parentale, la quatrième épouse du père, avec qui il a eu des « relations sexuelles » facilitées par l'âge de cette « mère » et sa qualité de cousine avant d'être l'épouse du père ; mais ces relations sont incestueuses puisqu'il s'agit de l'épouse du père et que A. l'appelle mère.

L'attitude de A., après un accouchement de celle-ci est significative. Tout comme son père autrefois, A. fait jeûner son jeune frère consanguin qui vient de naître. Mais son action est conjuratoire car le jeûne doit être interrompu par l'absorption du *saafara* qui doit protéger le nouveau-né contre les dangers de la vie et attirer la bénédiction sur lui. Cette action est en même temps reconnaissance de cet enfant. La similarité des deux situations ne conduit pas à une totale identification de A., à son père. L'interdit décrété par celui-ci, qui signifiait pour lui impossibilité de toucher la mère dispensatrice de nourriture et objet d'amour, qui a été ressenti comme une menace vitale n'a pas produit dans la maladie des idées délirantes de persécution ni une angoisse massive, mais des idées de grandeur. Parce qu'il a été « le premier bébé à avoir jeûné », A. en tire le sentiment de puissance qui le fait croire en son indestructibilité. Cette attitude n'est-elle pas le meilleur moyen de lutter contre le sentiment d'anéantissement. Qu'y a-t-il en effet de plus anxiogène pour l'enfant que d'être séparé de l'objet qui fait réellement exister ? Les idées de grandeur exprimées par A., par un retournement de type magique l'empêchaient de tomber dans le tableau de la dépression la plus profonde. Le geste conjuratoire trouverait là sa signification véritable. En protégeant son jeune

frère, c'est lui-même qu'il prémunit après coup, contre les périls. L'identification au père se double ainsi d'une identification régressive au nouveau-né. Le *saafara* permettra également au bébé de boire le lait de la mère et d'avoir celle-ci sans risque : de disposer d'une bonne mère. A. parle peu en effet de sa propre mère comme si elle ne l'avait pas aidé à devenir en modifiant par ses protestations auprès du père, le vécu fantasmatique chez A., de cette situation originelle.

K.S. supporte plus aisément la fréquentation de son *faru-rab*. Celui-ci ne s'est jamais présenté à elle sous la forme d'une personne connue de la famille. Souvent cependant il a emprunté l'aspect d'un homme de l'âge de son père avec qui, affirme-t-elle, elle n'aurait pu avoir dans la réalité des rapports sexuels, leur relation étant marquée par la pudeur.

Une chanson populaire wolof⁵ dit :

« Turban et chapelet
Bouilloire et barbe
O ma mère ce n'est pas que je n'en veuille pas ;
J'en ai peur. »

Le turban qui entoure la tête de l'homme, le chapelet que celui-ci égrène, la bouilloire qui contient l'eau avec laquelle il fait ses ablutions, la barbe, voilà posée caricaturalement le père de famille. Et les paroles de la chanteuse nous introduisent à l'inceste. La pudeur de K.S., c'est aussi la peur de la chanson. Le *faru-rab* renvoie ici à un père.

Le père de K.S., est l'oncle maternel de A.D., c'est-à-dire l'homme dont A. peut épouser la fille sans commettre l'inceste. En effet, sur le plan linguistique au Sénégal, tous les enfants des frères et sœurs du père sont désignés uniformément du même terme, fils ou fille, que les enfants du père ; les enfants de la mère et de ses sœurs sont dans la même position, ceux de l'oncle maternel sont des *jarbaaf*⁶.

⁵ Ethnie du Sénégal.

⁶ Neveu. *J* se prononce comme le *di* de dieu.

Au plan des ascendants sont par contre discriminés uniquement l'oncle maternel (*nijaay*) et la tante paternelle (*bàjjen*), tous les autres étant des pères et mères (*baay* et *yaay* (ou *ndey*)). Pour le sujet, seuls les enfants du *nijaay* et de la *bàjjen* ne sont pas des frères et sœurs, ce sont des *doomu nijaay*⁷ et *doomu bàjjen*. Ainsi sur le plan linguistique les seuls mariages qui permettent d'éviter l'inceste sont ceux contractés par l'individu avec les enfants de son oncle maternel ou de sa tante paternelle.

L'oncle maternel avait le devoir de former son neveu mais aussi le droit qu'il n'avait pas sur ses propres enfants. De plus, seul le neveu pouvait hériter de lui (ce qui est encore possible dans certaines ethnies). A.D. n'a jamais vécu chez son oncle maternel ; leurs relations sont assez lâches.

L'histoire de A. et de K., vue à travers leurs relations avec la *coro-rab* et le *faru-rab* est en somme une transgression de tabous sexuels ; c'est un problème d'inceste, A. ayant des relations sexuelles avec une figure maternelle, K., avec une figure paternelle. A. ne guérit réellement qu'en tuant le *faru-rab* de sa femme qui était une menace réelle pour sa sexualité. En se libérant de sa *coro-rab* il revient à une sexualité normale mais celle-ci ne peut être épanouie que s'il n'est pas menacé de castration. D'où le meurtre. C'est son père qui a en fait menacé A. de castration, non seulement parce que A. l'a vécu ainsi. Le *faru-rab* de la femme, il l'a substitué à son père pour se faciliter la tâche et diminuer l'angoisse qui aurait résulté d'un affrontement direct avec le père, et diminuer l'angoisse qui aurait résulté d'un affrontement direct avec le père. Compte tenu de ce que nous savons de l'histoire de A., de ses relations avec son père et de la qualité de son délire, la substitution père de A. — *faru-rab* de K.S., ne fait pas de doute. Grâce à sa maladie et au *faru-rab* de sa femme A., a d'une certaine manière résolu son Œdipe.

Centre hospitalier universitaire de Fann-Dakar,
Service de psychiatrie (Professeur H. Collomb)

⁷ *Doom* : fils ou fils. *Doomu nijaay* : enfant de l'oncle : cousin, cousine.
Doomu bàjjen : enfant de la tante paternelle : cousin, cousine.